

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02073

Numéro SIREN : 418 657 763

Nom ou dénomination : ADM VALUE

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 20841

20841

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD 2022

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021 Régime simplifié d'imposition Régime Réel normal X

Si PME innovantes, cocher la case Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE Désignation de la société: ADM VALUE Adresse du siège social: 32 RUE HENRI TARIEL SIRET 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8 92131 ISSY LES MOULINEAUX

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2020 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: SA TESSI SA 0014 RUE DES ARTS ET METIERS BATIMENT EMERAUDE 38000 GRENOBLE SIRET 0 7 1 5 0 1 5 7 1 0 0 2 3 7

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Chapitre de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 6 783 994 Déficit Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% 2 Plus-values PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV à long terme imposables à 15 % PV exonérées art. 238quindecies 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATION

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

E DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE (Chapitre de la déclaration n° 2065)

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case 2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : 3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA - du prestataire - du comptable - du conseil - du CGA ou du viseur conventionné - N° d'agrément

Cegid Group

ADM VALUE

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	11 000 000
	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	11 000 000

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	

II DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

III ENTREPRISES PLACÉES EN LIQUIDATION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

IV DONNE NE CONTRIBUATEUR ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0032 RUE HENRI TARIEL 92131 ISSY LES MOULINEAUX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8 Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2021			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	671 116	AG	607 395	63 721
		Fonds commercial (1)	AH	15 000	AI	15 000	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	875 556	AU	827 860	47 695
		Immobilisations en cours	AV	3 532	AW		3 532
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	4 777 786	CV	3 893	4 773 893
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	13 805	BI	5 098	8 707
	TOTAL (II)		BJ	6 356 795	BK	1 459 246	4 897 549
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 282 963	BY	1 165 687	17 117 276
		Autres créances (3)	BZ	9 187 961	CA	496 697	8 691 264
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	4 899 456	CG		4 899 456	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	71 586	CI		71 586	
	TOTAL (III)	CJ	32 441 966	CK	1 662 384	30 779 582	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	38 798 762	1A	3 121 631	35 677 131	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété :*				(3) Part à plus d'un an		CR	1 381 651
Immobilisations :				Stocks :			
				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADM VALUE		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 200 ...)	DA 500 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 931 786
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 50 020
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 803
	Report à nouveau	DH -3 175 556
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 11 134 156
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 9 441 409
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 11 925
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 16 634 397
	Dettes fiscales et sociales	DY 7 225 933
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 2 363 467
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)	EC 26 235 723	
Ecarts de conversion passif*	(V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 35 677 131	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 26 235 723	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	0	FE	FF	0	
		FG	64 850 128	FH	520 255	FI	65 370 383
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	64 850 128	FK	520 255	FL	65 370 383
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	29 173	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 588	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	65 401 144
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	55 784 781	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	193 356	
	Salaires et traitements*				FY	1 706 024	
	Charges sociales (10)				FZ	658 643	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	79 819
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	21 011
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)				GE	618 919		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	59 062 553	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	6 338 591	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	7 428 999	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	70 231	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	7 499 230	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 115	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1 115	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	7 498 115	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	13 836 706	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ADM VALUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 4 945
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 25 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 29 945
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 3 407
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 9 413
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 12 820
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI 17 125
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 2 719 676	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 72 930 319	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 61 796 163	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 11 134 156
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 4 945
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH 2 491	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 7 499 230	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 29 173	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 610		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cession Immobilières	9 413	25 000	
Fournisseurs + 1 an		4 945	
Amendes	725		
Clients - Ecart de paiement	2 491		
Pénalités - Contrôle urssaf	191		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ADM VALUE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1				Augmentations					
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD	683 866	KE		KF	2 250	
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2					KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	552 887	KW		KX	0
		Matériel de transport*								KY	84 028	KZ		LA	0
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	290 302	LC		LD	9 727
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ	3 532	
	Avances et acomptes								LK		LL		LM		
	TOTAL III								LN	927 217	LO		LP	13 259	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T	
		Autres participations								8U	4 427 784	8V		8W	350 002
Autres titres immobilisés								IP		IR		IS	0		
Prêts et autres immobilisations financières								IT	13 805	IU		IV	0		
TOTAL IV								LQ	4 441 589	LR		LS	350 002		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	6 052 673	ØH		ØJ	365 511		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				IO		LV	0	LW	686 116	
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre							IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions								IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers								IU	0	MM	552 887	MN	552 887
		Matériel de transport								IV	61 388	MP	22 640	MQ	22 640
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	300 028	MT	300 028
		Emballages récupérables et divers *								IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ	0	NA	3 532	
Avances et acomptes								NC		ND		NE			
TOTAL III								IY	61 388	NG	61 388	NH	879 088		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		
	Autres participations								IØ		ØX		ØY	4 777 786	
	Autres titres immobilisés								I1		2B	0	2C		
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	0	2F	13 805	
	TOTAL IV								I3		NJ	0	NK	4 791 591	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	61 388	ØL	6 356 795	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
**2022
DGFIP N° 2054 bis**

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ADM VALUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *											
CADRE A																					
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN									
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ									
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH									
TOTAL I			RK			RM			RN			RO									
Terrains			PI			PJ			PK			PL									
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO									
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT									
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY									
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC									
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF									
			Matériel de transport			QH			QI			QJ									
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN									
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS									
TOTAL II			QU			QV			QW			QX									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN			ØP			ØQ			ØR									
CADRE B																					
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
DOTATIONS																					
REPRISES																					
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6	
Fonds commercial		RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV	
Autres immob. incorporelles		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1	
TOTAL I		RW			RX			RY			RZ			SB			SC			SD	
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8	
Constructions		Sur sol propre			Q9			R1			R2			R3			R4			R5	
		Sur sol d'autrui			R7			R8			R9			S1			S2			S3	
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9	
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers			U1			U2			U3			U4			U5			U6	
		Matériel de transport			U8			U9			V1			V2			V3			V4	
		Mat. bureau et inform. mobilier			V6			V7			V8			V9			W1			W2	
		Emballages récup. et divers			W4			W5			W6			W7			W8			W9	
TOTAL II		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL									NM								NO		
TOTAL III		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY						Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C																					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations												SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Désignation de l'entreprise <u>ADM VALUE</u> Néant <input type="checkbox"/> *										
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U					
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX						
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	15 000	6B	0	6C	0	6D	15 000
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	0Z		03		04		05	
		- titres de participation	9U	3 893	9V	0	9W	0	9X	3 893
		- autres immobilisations financières (1) *	06	5 098	07	0	08	0	09	5 098
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	1 144 676	6U	21 011	6V	0	6W	1 165 687	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	496 697	6Y	0	6Z	0	7A	496 697	
	TOTAL III	7B	1 665 365	TY	21 011	TZ	0	UA	1 686 375	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 665 365	UB	21 011	UC	0	UD	1 686 375	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	21 011	UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	13 805	UV	0	UW	13 805			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 381 651		0		1 381 651			
	Autres créances clients		UX	16 901 312		16 901 312					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	0		0					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	0		0					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	0		0				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 566 113		3 566 113				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	0		0				
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)		VC	5 621 848		5 621 848					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	0		0					
	Charges constatées d'avance		VS	71 586		71 586					
	TOTAUX			VT	27 556 315	VU	26 160 860	VV	1 395 456		
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	11 925		11 925					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 634 397		16 634 397						
Personnel et comptes rattachés		8C	567 256		567 256						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	321 850		321 850						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	12 690		12 690					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 236 435		6 236 435					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	87 702		87 702					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	427 406		427 406						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 936 061		1 936 061						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	26 235 723	VZ	26 235 723					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	11 134 156		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	16 827		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	10 162		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	725	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					XY	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				TOTAL I	WR	13 881 546	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							
Produit net des actions et parts d'intérêts :				2A	331 447	XA	7 097 552
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement*						
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	7 097 552	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	6 783 994		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	6 783 994		
				XO	0		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 Abis
2022DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ADM VALUE

N° SIRET : 41865776300078

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des Grandes Entreprises - IFU6
0008 Rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	11 134 156
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	2 747 390
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	40 000
		TOTAL I	E 3	13 921 546
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	7 097 552
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		19	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	7 097 552
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	6 823 994	
	Déficit (II-I)	F 3	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	6 823 994	
	Déficit	F 9	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADM VALUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis
2022**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ADM VALUE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des Grandes Entreprises - IFU6
0008 Rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6
Déficits nés au titre de l'exercice	H8 0
Total des déficits restant à reporter	H9 0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0		0	0	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1	0	(2)			0	
	N - 2	0	(2)			0	
	N - 3			(2)			
	N - 4			(2)			
	N - 5			(2)			
	N - 6			(2)			
	N - 7			(2)			
	N - 8			(2)			
	N - 9			(2)			
	N - 10			(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADM VALUE										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 225 413	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 599 031		Dividendes	ZE	11 000 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	0		Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	7 824 444		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	-3 175 556				
			TOTAL II	ZH	7 824 444						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	53 278 881		
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			XQ	208 644		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	457 855		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	61 970		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	1 777 431		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	55 784 781		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	76 494		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z	116 862		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	193 356		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	13 050 926		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 122 295		
DIVERS	- Montant brut des salaires *							ØB	1 524 275		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	6 823 994	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0	
					Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	18 172 801	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	07150157100237			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2022

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
 Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ADM VALUE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93505 PANTIN

SIRET Société intégrée : 41865776300078

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	6 783 994	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	6 783 994	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	6 783 994	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ADM VALUE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 41865776300078

8 Rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA			FB		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH		
TOTAL	FK			FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK	FM			FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ADM VALUE

N° SIRET : 41865776300078

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des Grandes Entreprises - IFU6
0008 Rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	6 783 994	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	6 783 994	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Cession Véhicules 11/01/2017	61 388	51 975		9 413
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	25 000	15 587	15 587			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			15 587				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B)	(C)		
				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

0

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

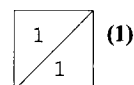
Désignation de l'entreprise : ADM VALUE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	11	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	65 370 383	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	65 370 383	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 588	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 588	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	55 576 137	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	618 919	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	56 195 056	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	9 176 915
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	9 176 915	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	65 370 383	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	12	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	0	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR	/ /	/ /

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'am. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM VALUE

ADRESSE (voie) 0032 RUE HENRI TARIEL

CODE POSTAL 92131 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4 100
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination TESSI NS

N° SIREN (si société établie en France) 071501571 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 4 100

Adresse : N° 14 Voie Rue des Arts et Métiers

Code Postal 38100 Commune GRENOBLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
3

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM VALUE

ADRESSE (voie) 0032 RUE HENRI TARIEL

CODE POSTAL 92131 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 23

Forme juridique	STE	Dénomination	RABAT M Value	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	51,00		
Adresse :	N° 15	Voie	rue Sanaa Quartier Hassan	Code Postal	10000	Commune	RABAT	Pays	MA
Forme juridique	STE	Dénomination	ADM Call Center	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	90,00		
Adresse :	N° 4	Voie	rue Nehru	Code Postal		Commune	MEKNES	Pays	MA
Forme juridique	STE	Dénomination	OrienCall	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	80,00		
Adresse :	N°	Voie	BD Mohamed VI	Code Postal	60000	Commune	OIJDA	Pays	MA
Forme juridique	SRL	Dénomination	MTC	N° SIREN (si société établie en France)	326535267	% de détention	26,00		
Adresse :	N° 6	Voie	rue des Vignes	Code Postal	67370	Commune	OFFENHEIM	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ADM Processing	N° SIREN (si société établie en France)	532328986	% de détention	50,00		
Adresse :	N° 32	Voie	rue Henri Tariel	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	ADM Value Assurances	N° SIREN (si société établie en France)	521671149	% de détention	100,00		
Adresse :	N° 32	Voie	rue Henri Tariel	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ADM Collecting	N° SIREN (si société établie en France)	789618584	% de détention	50,00		
Adresse :	N° 32	Voie	rue Henri Tariel	Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FR
Forme juridique	SA	Dénomination	Callweb	N° SIREN (si société établie en France)	517813960	% de détention	50,00		
Adresse :	N° 22	Voie	D rue du Général Leclerc	Code Postal	80000	Commune	AMIENS	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2	(1)
3	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM VALUE

ADRESSE (voie) 0032 RUE HENRI TARIEL

CODE POSTAL 92131 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 23

Forme juridique	STE	Dénomination	Network Online
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N° 4	Voie	Rue Kouta Quartier Hassan
	Code Postal 10000	Commune	RABAT
		Pays	MA
Forme juridique	STE	Dénomination	Direct Value
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	25,00
Adresse :	N°	Voie	Angle rue Le Caire-rue Ghandi
	Code Postal 10000	Commune	RABAT
		Pays	MA
Forme juridique	SRL	Dénomination	ADM Value Rabat
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	90,00
Adresse :	N°	Voie	Angle rue Le Caire-rue Ghandi
	Code Postal 10000	Commune	RABAT
		Pays	MA
Forme juridique	SA	Dénomination	ADM Value Barcelone
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	C Tuset 5 Planta
	Code Postal 08006	Commune	BARCELONA
		Pays	ES
Forme juridique	SRL	Dénomination	ADM Value Senegal
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	90,00
Adresse :	N° 5	Voie	Point E - Rue de Zinguinchor
	Code Postal	Commune	DAKAR
		Pays	SN
Forme juridique	STE	Dénomination	ADM Value Gestion
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N° 4	Voie	rue Michelifen
	Code Postal 10000	Commune	RABAT
		Pays	MA
Forme juridique	STE	Dénomination	MADA M Value
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	80,33
Adresse :	N°	Voie	Immeuble Assit Velo Rainilanga
	Code Postal	Commune	ANTANANARIVO
		Pays	MG
Forme juridique	STE	Dénomination	ADM Value Diego
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	81,00
Adresse :	N°	Voie	Antsiranana - rue Richelieu
	Code Postal	Commune	DIEGO
		Pays	MG

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)3
3 (1)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM VALUE

ADRESSE (voie) 0032 RUE HENRI TARIEL

CODE POSTAL 92131 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 23

Forme juridique	SA	Dénomination	ADM Blue	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	59,80
Adresse :	N°	Voie	Golden Business Center	Code Postal		Commune	ANTANANARIVO
						Pays	MG
Forme juridique	SRL	Dénomination	ADM Value Alarobia	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	Golden Business Center	Code Postal		Commune	ANTANANARIVO
						Pays	MG
Forme juridique	STE	Dénomination	ADM Value Afrique	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	51,00
Adresse :	N°	Voie	Amichlifeal	Code Postal		Commune	ABIDJAN
						Pays	CI
Forme juridique	STE	Dénomination	Holdwin Invest	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	80,00
Adresse :	N°	Voie	BD Mohamed VI	Code Postal	60000	Commune	OUJDA
						Pays	MA
Forme juridique	STE	Dénomination	CRM Online	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	Avenue Michlifen	Code Postal	10000	Commune	RABAT
						Pays	MA
Forme juridique	STE	Dénomination	CRM Value	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	Avenue Michkifen	Code Postal	10000	Commune	RABAT
						Pays	MA
Forme juridique	SA	Dénomination	PROFORMATION	N° SIREN (si société établie en France)	337517411	% de détention	50,01
Adresse :	N°	Voie	rue de Braque	Code Postal	75003	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SAS ADM VALUE

418 657 763 RCS NANTERRE

32 rue Henri Tariel

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

SAS ADM VALUE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associée unique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ADM VALUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées » de l'annexe des comptes annuels, qui décrit les incidences de la nouvelle interprétation IFRIC IC appliquée par la société pour le calcul de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et procédé à des tests pour vérifier le correct rattachement des produits à la période concernée.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le Président.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

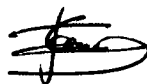
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Echirolles, le 9 juin 2022

Signé électroniquement le 09/06/2022 par
Justine Gairaud



BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	671 116	607 395	63 721	101 050
Fonds commercial	15 000	15 000		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	875 556	827 860	47 695	87 622
Immobilisations en cours	3 532		3 532	
Avances et acomptes				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	4 777 786	3 893	4 773 893	4 423 891
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 805	5 098	8 707	8 707
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	18 282 963	1 165 687	17 117 276	16 105 527
Autres créances	9 187 961	496 697	8 691 264	8 277 833
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	4 899 456		4 899 456	7 657 771
Charges constatées d'avance	71 586		71 586	67 255
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	dont versé : 500 200	500 200	500 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		931 786	931 786
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		50 020	50 020
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	803	803
Report à nouveau		-3 175 556	1 225 413
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		11 134 156	6 599 031
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11 925	10 027
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 634 397	18 880 008
Dettes fiscales et sociales		7 225 933	7 137 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 363 467	1 355 493
Produits constatés d'avance			39 135
Ecart de conversion Passif (V)			

Résultat de l'exercice en centimes

11 134 156,00

Total du bilan en centimes

35 677 131,25

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				9 900
Production vendue biens				
Production vendue services	64 850 128	520 255	65 370 383	53 027 701
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			29 173	307 926
Autres produits			1 588	399
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				9 900
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			55 784 781	45 236 302
Impôts, taxes et versements assimilés			193 356	202 639
Salaires et traitements			1 706 024	1 406 434
Charges sociales			658 643	543 599
Dotations d'exploitation			Dotations aux amortissements	215 874
			sur immobilisations	
			Dotations aux provisions	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions	21 011
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges			618 919	409 346
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			6 338 591	4 919 795
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			7 428 999	2 613 501
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			70 231	63 096
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 115	1 005
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RÉSULTAT FINANCIER			7 498 115	2 675 592
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			13 836 706	7 595 387

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 945	69
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 000	1 200 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 407	865
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 413	490 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	17 125	709 204
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 719 676	1 705 560
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	11 134 156	6 599 031

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement comptable de l'ANC 2016-07.

La société ADM VALUE fait partie d'un groupe consolidé dont la société TESSI SA est la société mère.

Le siège de la société ADM VALUE est situé au 32 RUE HENRI TARIEL 92131 ISSY LES MOULINEAUX.

Son Siret est le 41865776300078.

La société ADM VALUE est entrée dans le champ d'application de l'intégration fiscale depuis le 01/01/2020. Une convention a été signée avec la société mère TESSI S.A.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Le fonds commercial est amorti sur une durée de 10 ans en mode linéaire.

Par ailleurs, il fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur vénale afin d'apprécier s'il convient de constater une dépréciation en fin d'exercice.

La société n'ayant pas identifié d'immobilisations décomposables, elle a fait le choix de maintenir le calcul de l'amortissement selon la durée d'usage.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations	Durée	Mode
Immobilisations incorporelles	2 à 10 ans	L
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 7 ans	L
Installations générales agencements, aménagements	5 à 10 ans	L
Matériel de transport	3 à 5 ans	L
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	L
Mobilier	3 à 10 ans	L

Aucun amortissement dérogatoire n'est pratiqué.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Non applicable

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Non applicable

DISPONIBILITES

Il s'agit des sommes liquides déposées en banque et des soldes de caisse au 31/12/2021.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des factures diverses relatives à l'activité normale de l'exploitation.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à des factures diverses relatives à l'activité normale de l'exploitation.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Chaque risque ou charge fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

DETTES FOURNISSEURS ET DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'ensemble de ces dettes est lié à l'exploitation. Elles sont acquittées aux échéances normales.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La société n'a pris aucun engagement significatif en matière de pension, complémentaire de retraite et indemnités vis à vis des salariés auprès d'organismes extérieurs.

ENGAGEMENT RECU

Non applicable

ENGAGEMENT DONNE

Non applicable

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement notable de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS SIGNIFICATIFS

Sur 2021, augmentation de la participation de Proformation SA par achat de 4913 parts (augmentation de capital chez Proformation).

Cet achat passe la participation d'ADM Value chez Proformation de 36.64% à 50.01%.

Le chiffre d'affaires 2021 a été marqué par la signature d'important contrats clients : Bouyugues Télécom, Décathlon, Free, UHM...

Ce qui a permis à la société de connaître une croissance de 23% de son Chiffre d'affaires.

Incidences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19.

Dans un contexte de pandémie de Covid 19 toujours existant sur l'exercice 2021, la société, ayant montré en 2020 une forte résilience et une absence de remise en cause de son business model, poursuit ses actions afin d'assurer la continuité de ses opérations et la qualité de ses services, dans le respect des règles sanitaires préconisées par les autorités.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine est un évènement majeur qui a des répercussions directes sur l'économie mondiale. Notre exposition au risque est considérée comme non significative à date néanmoins l'entreprise sera vigilante notamment au regard de l'évolution de la situation et des risques qui pourraient peser sur l'activité de la société.

INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT

IMMOBILISATIONS

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice		Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		683 866		2 250
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	552 887		
		Matériel de transport	84 028		0
		Matériel de bureau et mobilier informatique	290 302		9 727
		Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours				3 532
	Avances et acomptes				
	Participations évaluées par mise en équivalence		4 427 784		350 002
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		13 805		
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			686 116	
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		552 887	
		Matériel de transport	61 388	22 640	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		300 028	
		Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours			3 532	
	Avances et acomptes				
	Participations évaluées par mise en équivalence			4 777 786	
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières			13 805	

AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		01/01/2020	Augment.	Diminutions	31/12/2021		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		567 816	39 579		607 395		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	537 133	7 964		545 098		
	Matériel de transport	70 011	3 706	51 975	21 741		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	232 452	28 570		261 021		
	Emballages récupérables et divers						
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			31/12/2021
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
Acquis. de titres							
Cadre C		01/01/2020	Augment.	Diminutions	31/12/2021		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS

Nature des provisions	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions sur immos incorporelles	15 000			15 000
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	3 893			3 893
Provisions sur autres immos financières	5 098			5 098
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	1 144 676	21 011		1 165 687
Autres provisions pour dépréciations	496 697			496 697
Dont dotations et reprises d'exploitation		21 011		
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

CREANCES ET DETTES

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immos financières			13 805		13 805	
Clients douteux ou litigieux			1 381 651		1 381 651	
Autres créances clients			16 901 312	16 901 312		
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Impôts sur les bénéfices						
Etat et autres collectivités			3 566 113	3 566 113		
Taxe sur la valeur ajoutée						
Autres impôts						
Etat - divers						
Groupes et associés			5 621 848	5 621 848		
Débiteurs divers						
Charges constatées d'avance			71 586	71 586		
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B		Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine			11 925	11 925		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés			16 634 397	16 634 397		
Personnel et comptes rattachés			567 256	567 256		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			321 850	321 850		
Impôts sur les bénéfices			12 690	12 690		
Etat et autres collectivités			6 236 435	6 236 435		
publiques						
Obligations cautionnées						
Autres impôts			87 702	87 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés			427 406	427 406		
Autres dettes			1 936 061	1 936 061		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Logiciel comptable	11 640	0	0
Site internet	808	0	0
Haisoft	1 716	0	0
Redevance Logiciel	2 133	0	0
Assurance	3 192	0	0
Location	19 257	0	0
Publicité, Relation	22 610	0	0
Protego - Logiciel	7 421	0	0
Telehouse	4 718	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
NEANT	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0

TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	73 495	0	0
--	---------------	----------	----------

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Situation et mouvements				Provisions à la fin de l'exercice
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Diminutions Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
NEANT					0,00
					0,00
					0,00
					0,00

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
	Au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice		
Actions ordinaires	4 100				122,00
Parts sociales					

Le capital est détenu à 100 % par TESSI SA, siuté 14 rue des Arts et Métiers 38027 GRENOBLE

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€	31/12/2020	Affectation du résultat N-1 en Capitaux Propres	Distribution de dividendes	Augment.	Diminut.	31/12/2021
Capital social ou individuel	500 200					500 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	931 786					931 786
Ecart de réévaluation	0					0
Réserve légale	50 020	0				50 020
Réserves statutaires ou contractuelles	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	803					803
Report à nouveau	1 225 413	6 599 031	11 000 000			-3 175 556
Résultat de l'exercice	6 599 031			11 134 156		11 134 156
Subventions d'investissement	0					0
Provisions réglementées	0					0

La Société a effectué une distribution de dividendes de 5 000 000€ sur les résultat 2020, ainsi qu'une avance sur dividendes de 6 000 000€ sur le résultat 2021, en date du 08 décembre 2021.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Clients Fact à établir	69 946 0 0 0 0

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parv.IG	24 248
Factures non parvenues	270 630
R.R.R. à accorder et avoirs établi.	1 936 059
Dettes prov. congés payés	72 480
Autres charges à payer	494 776
Charges sur congés à payer	28 267
Charges à payer Autres Organismes	192 963
Intérêts courus à payer	11 925
Taxe Apprentissage	10 365
Formation Continue	9 209
	0

Le montant des honoraires du commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, facturés au titre du contrôle légal des comptes est de 26 700.00 € .

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020	Variation %
Production vendue de services	64 850 128	520 255	65 370 383	53 027 701	23%
Ventes de marchandises	0	0	0	9 900	-100%

RESULTAT FINANCIER

Ventilation du chiffre d'affaires	Total 2021	Total 2020	Variation %
Produits financiers de participations	7 428 999	2 613 501	184%
Autres intérêts et produits assimilés	70 231	63 096	11%
Intérêts et charges assimilées	-1 115	-1 005	11%

Les "produits financiers de participations" correspondent aux dividendes encaissés sur 2021

Les "autres intérêts et produits assimilés" correspondent aux intérêts sur comptes courant facturés aux diverses filiales

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Cession Immobilières	9 412,80	67500000
Amendes	725,00	67120000
Clients - Ecart de paiement	2 491,12	67200000
Pénalités - Contrôle urssaf	191,00	67100000

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Cession Immobilières	25 000,00	77500000
Fournisseurs + 1 an	4 945,16	77200000

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	13 836 706	1 827 019	12 009 687
Résultat exceptionnel court-terme	17 125	4 886	12 239
Crédit impôt, Ajustement, retenue à la source		887 771	-887 771

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Clients - Ecart de paiement	2 491,12	67200000

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Fournisseurs + 1 an	4 945,16	77200000

Fiscalité différée

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		869
Ecart de conversion Actif	0	0
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements du fonds de commerce		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	0	0
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif	0	0
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		0

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	28,92%	0,00%
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	28,00%	0,00%
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	3,30%	3,30%
<i>Contribution exceptionnelle sur l'impôt :</i>	0,00%	0,00%

**ENGAGEMENTS
FINANCIERS, AUTRES
INFORMATIONS**

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
<i>Cumul exercices antérieurs</i>					
<i>Exercice en cours</i>					
REDEVANCES PAYEES					
<i>Cumul exercices antérieurs</i>					
<i>Exercice en cours</i>					
REDEVANCES A PAYER					
<i>A 1 an au +</i>					
<i>A + 1 an et - 5ans</i>					
<i>A + 5 ans</i>					
<i>Montant pris en charges ds l'exercice</i>					

EFFECTIF ETP MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	8,58	
Assimilés cadres		
Employés	1,40	

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Engagements pris en matière de retraite	Comptabilisé	Non comptabilisé*
Indemnités de fin de carrière		264 486
*Conformément à l'article 123-13 alinéa 3 du Code du commerce		

Engagements pris en matière de retraite	Hypothèses au 31/12/2021		Hypothèses au 31/12/2020	
	Cadre	Non-cadre	Cadre	Non-cadre
Modalité de départ à la retraite	Départ volontaire		Idem	
Age de départ en retraite (par défaut)	63 ans	62 ans	Idem	
Age de début d'activité professionnelle	23 ans	21 ans	Idem	
Paramètres IFC				
Modalité de départ à la retraite	Cf. annexe VI.B		Idem (sauf pour TESSI GED)	
Age de départ en retraite (par défaut)	Cf annexe VI.C		Idem	
Paramètres MDT				
Attribution des droits	Cf annexe VI.D		Idem	
Taux de revalorisation des gratifications (inflation comprise)	Basé sur l'évolution des salaires		Idem	
Taux de charges patronales	0,00%		Idem	
Hypothèses actuarielles				
Taux annuel d'inflation (long terme)	2%		Idem	
Taux annuel d'actualisation financière (inflation comprise)	1%		0,35%	
Augmentation annuelle des salaires (inflation comprise)	2,56%	2%	2,40%	1,58%
Tables de survie	Hommes	INSEE 2015-2017 Hommes		Tables de génération 05 Hommes
	Femmes	INSEE 2015-2017 Femmes		Tables de génération 05 Femmes
Taux de rotation du personnel	Cf annexe VI.A		Idem	

Les indemnités ont été calculées par un actuare qualifié utilisant une méthode actuarielle. Il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employé.

La recommandation ANC 2013-02 a été amendée en 2021 pour y introduire un nouveau choix de méthode de répartition des droits à prestation pour les régimes de retraite visés par la décision de l'IFRS IC.

La nouvelle méthode conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Le calcul au 31 décembre 2021 de l'engagement de retraite a tenu compte de cette nouvelle méthode.

Ces indemnités ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	CAPITAL	Capitaux Propres autres que le capital (4)		Quote-part du capital détenu (%)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
		Brute	Nette		Brute	Nette				
CRM Value	323 751	2 653 513	2 049 089	100,00%	2 049 089	2 049 089		7 522 101	500 347	983 592
Network Online	176 591	2 041 732	444 222	100,00%	444 222	444 222	14 077	3 091 165	479 523	196 718
Direct Value	9 811	283 386	2 300	25,00%	2 300	2 300		0	4 446	
Holdwin Invest	98 106	-25 261	72 565	80,00%	72 565	72 565	266 648	0	6 283	
CRM On Line	9 811	748 804	47 055	100,00%	47 055	47 055		1 940 761	181 185	196 924
Mada M Value	6 670	2 281 380	429 479	80,33%	429 479	429 479	6 746	6 935 286	2 410 071	793 780
ADM Value Diego	6 670	249 858	6 132	81,00%	6 132	6 132	497 567	1 647 260	789 201	160 042
ADM Value Alarobia	6 670	435 947	7 936	100,00%	7 936	7 936	1 004 985	7 903 740	2 423 161	691 670
ADM Blue	6 670	1 125 629	4 570	59,80%	4 570	4 570	459 608	4 911 191	1 809 989	600 870
ADM CC	137 349	764 833	247 076	90,00%	247 076	247 076		2 370 048	606 560	442 273
ADM Value Rabat	9 811	3 527 061	8 182	90,00%	8 182	8 182	319 305	12 392 713	4 076 903	2 213 081
Rabat M Value	9 811	189 438	5 000	51,00%	5 000	5 000		0	-9 361	0
ADM V.Gestion	9 811	130 485	9 170	100,00%	9 170	9 170				
ADM Value Afrique	0	0	3 893	51,00%	3 893	0	496 697			
Orten Call	294 319	1 442 470	290 909	86,60%	290 909	290 909		2 374 947	231 926	
ADM Value Barcelone	60 000	28 268	60 000	100,00%	60 000	60 000	852 771	6 961 352	-396 089	
ADM Value Assurances	10 000	455 913	11 175	100,00%	11 175	11 175		6 524 503	1 765 946	1 000 000
La séquanaise	10 000	51 781	0	0,001%	0	0		39 843	26 656	50
ADM Processing	100 000	421 646	50 000	50,00%	50 000	50 000	69 194	3 991 719	119 641	100 000
ADM Collecting	10 000	-59 837	5 000	50,00%	5 000	5 000		28 809	20 805	
Callweb	128 600	557 045	119 784	50,00%	119 784	119 784		2 438 054	222 650	50 000
Proformotion	988 859	1 429 569	595 219	50,01%	595 219	595 219	1 094 054	11 559 967	1 231 635	
ADM V.Sénégal	198 194	217 560	178 500	90,00%	178 500	178 500	540 198	2 592 756	137 294	
Participations (1) et (2) au 31/12/2021										
MTC	85 500	-270 081	130 530	26,00%	130 530	130 530		340 857	18 469	
TOTAL			4 777 786		4 777 786	4 773 893				

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) sur chaque titre (b) dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Les taux de conversion utilisés sont les taux de clôture du groupe Tessi pour la Consolidation du 31/12/2021 soit :

1€ = 10.193028MAD ; 1€ = 1 49707887338 MGA ; 1€ = 655.957 CFA

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Unitaire monétaire : Millier d'euros

POSTE	Montant total	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	4 778	4 778
Créances clients et comptes rattachés	16 347	5 523
Autres créances	5 194	5 194
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 634	15 880
Produits de participation (Div + Int/CC)	7 499	7 499

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait à donner une information individuelle.

Société consolidante

La société ADM Value est consolidée est consolidée par intégration globale par TESSI SA situé 14 rue des Arts et Métiers 38027 GRENOBLE, France.

ADM VALUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 200 euros
Siège Social : 32 rue Henri Tariel – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
418 657 763 R.C.S NANTERRE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 10 JUIN 2022

**L'an deux mille vingt-deux,
Le dix juin,
A 10 heures,**

Au siège social de la société TESSI SA sis à GRENOBLE (38000) – 14 rue des Arts et Métiers

La société TESSI, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est à GRENOBLE (38000) – 14 rue des Arts et Métiers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 071 501 571 et représentée par Monsieur Olivier JOLLAND en sa qualité de Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 4100 actions émises par la société,

Actionnaire Unique de la société ADM VALUE.

Après avoir constaté que :

- La société BDO RHONE ALPES, représentée par Madame Justine GAIRAUD, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec avis de réception en date du 30 mai 2022, est absente.
- Monsieur Claude BRIQUE, Président de la société est présent.

A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport de la Présidence sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Déclaration sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes et conventions,
- Quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION


L'Actionnaire Unique, après avoir entendu la lecture des rapports de la Présidence et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de **11 134 155,73 euros**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Actionnaire unique donne en conséquence aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Actionnaire Unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 16 827 euros.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.



DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique constate qu'aucune convention nouvelle relevant de l'article L.227-10 du code de commerce, n'a été conclue au titre de l'exercice considéré.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, d'un montant de **11 134 155,73 euros** de la manière suivante :

Bénéfice distribuable de : 11 134 155,73 euros

Report à nouveau N-1 : 2 824 443,52 euros

Dividendes : 12 000 000,00 euros
(dont acompte sur dividendes de 6 000 000 euros
déjà versés au 10 décembre 2021)

Report à nouveau N : 1 958 599,25 euros

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2 926,83 euros

Le dividende sera mis en paiement le 20 juin 2022

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Actionnaire Unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2018	73,17 €	40%
31/12/2019	1 463, 41 €	40%
31/12/2020	1 219,51 €	40%

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

QUATRIEME DECISION

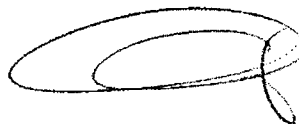
L'Actionnaire Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

**

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique, le Président de la Société, et consigné dans le registre de ses décisions.

TESSI SA
Représentée par Monsieur Olivier JOLLAND



Claude BRIQUÉ
Président de la société ADM VALUE



EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, d'un montant de **11 134 155,73 euros** de la manière suivante :

Bénéfice distribuable de :	11 134 155,73 euros
Report à nouveau N-1 :	2 824 443,52 euros
Dividendes : (dont acompte sur dividendes de 6 000 000 euros déjà versés au 10 décembre 2021)	12 000 000,00 euros
Report à nouveau N :	1 958 599,25 euros
Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à	2 926,83 euros

Le dividende sera mis en paiement le 20 juin 2022

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Actionnaire Unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2018	73,17 €	40%
31/12/2019	1 463, 41 €	40%
31/12/2020	1 219,51 €	40%

ADOPTION

Cette décision a été adoptée dans son intégralité par l'Actionnaire Unique lors de ses décisions en date du 10 juin 2022.

**Certifié conforme
Le Président**





Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
Service de Dépôt des comptes
4 rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX

Issy-Les-Moulineaux, le 23/06/2022


Objet : dépôt des comptes 2021
LR+AR

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint les comptes annuels de la société ADM Value pour 2020, ainsi le chèque 1659674 d'un montant de 45.34€ pour règlement des formalités.

Merci de nous faire parvenir par retour, une facture et l'attestation de dépôt des comptes.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.


ADM VALUE
32 Rue Henri Tariel
F. 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél : 01 76 61 37 00 - Fax : 01 76 61 37 01
RCS Nanterre B 418 657 763
Conguer
Chef comptable